

Lamballe Terre et Mer ne gèrera pas l'urbanisme



La ville de Lamballe avait voté oui pour le transfert de compétence, le 10 septembre.

Les 40 communes devaient délibérer sur le transfert de la compétence à l'intercommunalité. Pour la seconde fois, c'est rejeté : la minorité de blocage a été atteinte.

C'est non. Pour la seconde fois, en deux ans, le transfert de la compétence urbanisme à Lamballe Terre et Mer a été retoqué. Sur les 40 communes du territoire communautaire, « **douze ont voté contre** », observe Denis Michelet, vice-président chargé de l'urbanisme à Lamballe Terre et Mer.

Les municipalités de Pléneuf-Val-André, Noyal, Saint-Glen, Plénée-Jugon, Andel, Coëtmieux, La Bouillie etc. se sont prononcées défavorablement. La minorité de blocage (c'est-à-dire 25 % des communes représentant 20 % de la population) a été atteinte. Lamballe Terre et Mer ne gèrera pas donc pas l'urbanisme à partir de 2019. Chaque commune reste souveraine sur son plan local d'urbanisme.

Des conséquences « immédiates »

« Je prends acte de la situation, commente Denis Michelet, **forcément déçu pour notre territoire. Il y avait là une formidable opportunité d'engager un travail collectif avec et pour les 40 communes afin de simplifier les documents d'urbanisme pour une facilité de gestion, et les harmoniser.** » Pour l'élu, c'était également l'occasion « **de faire des économies d'échelle en élaborant collectivement un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur la base de nos engagements contenus dans notre projet de territoire** ».

L'élaboration du projet de territoire est l'élément qui « **pouvait laisser penser que la démarche du PLUI aurait pu aller au bout** ». À la différence de 2017, où ce travail commençait à peine lorsque les 40 communes devaient statuer sur le transfert de l'urbanisme. Et le territoire communautaire venait juste d'être créé.

Les conséquences de ce rejet sont « **immédiates** » pour Denis Michelet. « **Alors que le transfert de l'urbanisme a été validé dans la majorité des intercommunalités des Côtes-d'Armor, notre communauté prend un retard considérable, regrette-t-il. Et la majorité de nos communes, qui souhaitaient s'engager dans cette démarche, vont devoir, pour certaines d'entre elles, réaliser seules des mises en compatibilité, des révisions ou élaborations de leurs documents d'urbanisme, sans les accompagnements financiers espérés.** »

Ce retoquage est « **une deuxième alerte** » pour Stéphane de Sallier-Dupin, à la tête de l'opposition lamballaise. « **Il y a un questionnement sur l'intégration des communes au sein de l'intercommunalité. Elles ont le sentiment qu'il ne leur reste plus grand-chose comme compétences au profit de la communauté, analyse-t-il. Des communes rurales ont du mal à trouver leur place entre la ville et le littoral et se sentent laissées pour compte.** » Le dossier reviendra certainement sur la table lors de la prochaine mandature, après 2020.

Soizic QUÉRO.

